



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 25 mars 2010 - 14H15

Approuvé au Conseil d'administration du
29 avril 2010

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 25 mars 2010 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Procuration à M. Boujon
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Présente
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M. HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présente
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Présent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Présent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Présent, puis procuration à M. Badih
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Absente
M. BLANC, suppléant de M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Présent
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Moguedet
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Absent
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Martina
Total membres statutaires : 31	26 membres présents, 3 procurations, 2 membres absents	

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri – Marc PAPA VOINE - Directeur général des services
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND – Agent comptable – Directrice des Affaires financières
M. Jean–Charles BIROT HEAU – Directeur de la Culture
M. Olivier DEROUET – Directeur du Patrimoine immobilier

◆ **Membres présents invités par le Président**

M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Olivier DUVAL – Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Christian ROBLED O - Directeur de l'ISTIA
M. Eric DELABAERE – Vice-président au CEVU
M. Antoine FRAILE – Vice-président aux Ressources humaines
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales
M. Yves MEIGNEN – Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective
Mlle Charlotte GODIN – Vice-présidente étudiante
M. Gérard LEBLONDEL – Directeur du CUFCo

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Présentation des nouveaux membres et du nouveau chargé de mission étudiant	4
2. Informations : Grand emprunt.....	4
3. Responsabilités et compétences élargies.....	4
4. Schéma directeur de la politique culturelle	6
5. Ressources humaines	6
5.1. Présentation de la phase nationale de la procédure d'avancement de droit commun des enseignants chercheurs.....	6
5.2. Procédure d'avancement et de promotion des enseignants du second degré	6
6. Affaires statutaires	6
6.1. Modification de l'article 5.7 du titre 5 du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ...	6
6.2. Elections : commission des statuts, commission de la vie étudiante, conseil de la documentation et section disciplinaire.....	6
7. Dispositions budgétaires	8
7.1. Tarifs de la Formation continue à l'Université d'Angers	8
7.2. Demandes d'adhésions : AMUE, CPU, AUF, Gis valor'ouest, Consortium Esup-portail, RUOA	8
7.3. Demandes de subventions : Bibliothèque anglophone, SAIC, Vox campus	9
7.4. Prix : Forum des doctorants.....	9
7.5. Remboursement des frais de déplacement des doctorants n'ayant pas de financement	9
7.6. Profils d'exonération	9
7.7. Projets expérimentation pour la Jeunesse.....	9
7.8. Indemnisation des frais de déplacement et de séjour liés aux activités du CNU	10
7.9. Tutorat d'accompagnement	10
7.10. Désignation d'un commissaire aux comptes	10
8. Enseignements et vie étudiante	10
8.1. Convention de double diplôme du Master professionnel « Neuropsychologie» avec l'Université de Tunis.....	10
8.2. Convention de double diplôme du Master Sciences et technologies, Mention : Chimie. Spécialité : « Chimie fine, matériaux fonctionnels et nanosciences » avec l'Université Nationale de Taras Shevchenko de Kiyiv.....	10
8.3. Demandes de création du CU Management des équipes et des projets au sein des services techniques, administratifs et logistiques et du CU Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé (CUFCo).....	10
8.4. Convention « LP Métiers du Conseil en Elevage, Agrocampus Ouest, ESA » (IUT).....	11
8.5. Convention « LP Management des Entreprises Agricoles, ESA » (IUT)	11
8.6. Convention « LP Génie électrique pour le Bâtiment, Lycée d'Estournelles » (IUT)	11
8.7. Convention LP Conseiller Technique en Environnement et Habitat, UCO IBEA (UFR ITBS)	11
8.8. Convention LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table, CCI Vaucluse (UFR ITBS)	11
8.9. Convention Licence Ingénierie des Services, parcours tourisme, CAP VERS (UFR ITBS).....	11
8.10. Intégration du DEUST Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière dans la Licence Technologie et entreprises.....	11
9. Patrimoine immobilier	11
9.1. Présentation du schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).....	11
9.2. Dossier d'expertise : restructuration - extension de l'IUT d'Angers.....	12
9.3. Dossier d'expertise : l'Institut du Végétal	12
9.4. Dossier d'expertise : restructuration de l'UFR Médecine.	12
10. Questions diverses	12
10.1. LANSAD	12
10.2. Motion du conseil d'administration	12

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15. Il annonce les modifications de l'ordre du jour.

1. Présentation des nouveaux membres et du nouveau chargé de mission étudiant

M. MARTINA accueille les nouveaux membres du conseil d'administration suite aux élections étudiantes et au renouvellement partiel du collège B des Enseignants pour pourvoir au poste vacant libéré par M. FRAILE. Il excuse M. DUMAS, nouvellement élu et propose aux étudiants de se présenter. M. ROCHER, M. BADIH, M. TANNOU, Mlle LE BIHAN et M. MICHEL exposent aux administrateurs leur parcours universitaire et leur engagement étudiant.

M. MARTINA présente Charlotte GODIN, nouvelle Vice-présidente Etudiante élue par le CEVU. Mlle GODIN annonce qu'elle a proposé au président M. TANNOU pour le poste de chargé de mission Etudiant.

M. MARTINA nomme M. TANNOU à cette fonction.

2. Informations : Grand emprunt

M. MARTINA souhaite établir un état des lieux de la problématique du « Grand emprunt ». Il rappelle que pour répondre au grand emprunt et à l'idée de campus d'excellence, une réflexion interrégionale a été engagée entre les Pays de la Loire et la Bretagne. L'accord sur l'ensemble de la stratégie en la matière est parfait entre les établissements des Pays de la Loire et elle est portée par le PRES. En Région Bretagne, la philosophie du projet est différente. Il s'agit d'avantage pour eux de créer des briques pouvant par la suite aboutir à un campus d'excellence alors que les établissements du PRES préconisent l'unité pour une création immédiate du campus d'excellence. Les avis divergent également sur les principes de gouvernance d'un tel établissement.

Les discussions se poursuivent et avancent. Des groupes de réflexions thématiques interrégionaux ont été mis en place pour définir les contours d'un projet commun. Après quelques négociations, un comité de pilotage a été constitué. Plusieurs éléments n'ont pas été acceptés par l'ensemble des partenaires : personne ne porte politiquement le projet, aucune assistance à maîtrise d'ouvrage commune et de manière plus générale, aucun accord n'a été trouvé sur la réflexion méthodologique fondamentale, à savoir : élaboration d'un campus d'excellence globale ou constitution de « briques » que l'on assemblerait par la suite... Ce travail collaboratif a tout de même abouti à un communiqué de presse commun.

Le Ministère a confirmé qu'il y aura très peu de campus d'excellence et qu'ils devront avoir une dimension internationale. Les projets présentés devront être en cohérence avec les milieux économiques en termes de pôle de compétitivité à vocation mondiale dans lesquels ils évolueront. La question de la gouvernance du projet devra également être tranchée. Le campus d'excellence pourrait prendre la forme d'un Grand établissement. M. MARTINA n'y est pas favorable.

M. MARTINA estime que seul un projet original sous la forme d'un pôle interrégional avec une gouvernance forte et en réseau pourra avoir la chance d'être campus d'excellence. M. MARTINA explique que la tendance actuelle est de constituer des « briques » pour un futur campus d'excellence. Il estime que l'on doit anticiper sur cette logique et créer dès le départ un campus d'excellence.

M. SAINT ANDRE estime qu'une réflexion locale sur les laboratoires d'excellence devrait être engagée. M. MARTINA confirme que certains établissements le font mais il estime qu'un tel procédé mettrait fin au projet plus global de campus d'excellence auquel il aspire. Cela étant dit si on s'aperçoit que ce projet ne verra pas le jour, il faudra être très réactif.

M. NICOLAS se demande si le conseil d'administration ne devrait pas s'exprimer sur l'orientation à donner à ce projet. M. MARTINA explique que cela est un peu prématuré mais que si l'établissement doit prendre position, il pourra le faire via son conseil d'administration.

3. Responsabilités et compétences élargies

M. MARTINA annonce le point « Responsabilités et compétences élargies ». Il explique qu'un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat pour annuler les arrêtés ministériels relatifs au passage aux responsabilités et compétences élargies de sept universités n'ayant pas demandé officiellement l'avis du CTP. Ces trois organisations sont la FSU, le SNESUP et le SNASUB. Il explique qu'au moment de l'élaboration de l'ordre du jour de ce conseil d'administration, il ne savait pas encore quelle serait la position de l'Université d'Angers en la matière. C'est pour cette raison qu'aucun contenu n'a été proposé pour cette question.

La question de savoir si le passage aux RCE relevait du CTP avait été posée au Ministère à l'époque qui a estimé que non. Après le recours au TA de Grenoble, le Ministère a fait pression auprès des universités candidates à l'autonomie pour qu'elles recueillent formellement l'avis du CTP et qu'elles refassent voter leur conseil d'administration. Sept universités ont refusé de le faire, dont Angers. M. MARTINA estime qu'il a considéré que le passage aux RCE était une question de politique d'établissement qui exigeait dialogues et débats. M. MARTINA rappelle à l'assemblée tout le processus démocratique par lequel la question du passage aux RCE a été présentée à l'université dans son ensemble. Un tel débat ayant été conduit à l'Université d'Angers, il n'y a pas de raison de remettre en cause ce processus par une question formelle.

M. MARTINA remarque que les trois organisations syndicales qui portent le recours ne s'étaient pas manifestées en 2009 et n'avaient pas réagi en local pour les autres universités. M. MARTINA s'étonne du caractère tardif de ce recours, de ne rien lire sur le sujet de la part de ces 3 organisations syndicales et enfin, il s'étonne que, localement, aucune de ces organisations syndicales n'ait pris contact avec lui pour s'expliquer.

A partir de ce recours, plusieurs possibilités s'offrent à l'université : soit on attend la décision du CE, et dans ce cas des arguments peuvent être développés permettant de penser que l'avis formel du CTP n'était pas nécessaire, soit on devance la décision du CE et on recueille l'avis formel du CTP pour que le conseil d'administration confirme son vote. Les sept universités ont choisi la deuxième option. Pour l'Université d'Angers, ce point avait été proposé à l'ordre du jour sous le libellé « Responsabilités et compétences élargies » (puisque le choix collégial des universités concernées n'était pas connu au moment de l'élaboration de l'ordre du jour) au CTP du 24 mars 2010. La veille du CTP, M. MARTINA reçoit une lettre signée d'un administrateur par organisation syndicale l'informant qu'aucune de ces trois organisations syndicales ne sera présente au CTP. Cette lettre juxtapose la question du passage aux RCE et la question du fonctionnement du CTP.

M. MARTINA lit un extrait de la lettre aux administrateurs : « le passage aux RCE a été voté au CA de juillet 2009 sans consultation préalable du CTP et aujourd'hui ce point arrive à l'ordre du jour sans aucune explication ». M. MARTINA estime que c'est à ces organisations syndicales de donner des explications puisque ce sont elles qui, au plus haut niveau, introduisent un recours. Il regrette que personne ne se soit expliqué avec lui sur le sujet. Ces organisations syndicales ont décidé de ne pas siéger au CTP. L'avis du CTP n'a donc pas pu être recueilli, faute de quorum. Le reste de la lettre concerne le fonctionnement du CPT. M. MARTINA a organisé une réunion avec les organisations syndicales sur ce point.

Le CTP est de nouveau convoqué pour recueillir son avis sur le passage aux RCE et la question d'une confirmation que l'Université d'Angers est bien autonome sera ensuite posée au conseil d'administration. M. MARTINA estime que, s'agissant du CA, politiquement la question a été tranchée et qu'il s'agit d'un simple vote formel.

M. NICOLAS réaffirme le caractère démocratique du passage aux RCE à l'Université d'Angers. Il souhaite que sa position soit à nouveau inscrite au procès verbal de ce conseil d'administration. M. MARTINA le remercie publiquement. M. NICOLAS estime que l'avis formel (sous la forme d'un vote) du CTP n'a pas été recueilli. Tout comme M. MARTINA, il considère que la forme n'a pas à prendre le pas sur le fond quand les choses ont été faites. Il explique qu'à la réunion intersyndicale, personne n'a remis en cause le passage aux RCE tel qu'il a été fait à l'Université d'Angers. Aucun recours n'a été déposé localement. La seconde partie de cette lettre concerne les relations entre la gouvernance et les syndicats. La convocation du CTP aurait dû être accompagnée d'un éclaircissement sur le sujet des RCE.

M. MARTINA ne peut pas être d'accord. Il aurait souhaité avoir des explications en direct plutôt que de recevoir ce courrier, qui plus est la veille du CTP. Il est étonné que les organisations syndicales au niveau national ne préviennent pas le niveau local.

M. LEMAITRE explique que le point important décrit dans le courrier, ce n'est pas tant le passage aux RCE qui pose problème mais qui est accepté, mais bien le fonctionnement du CTP qui n'est pas satisfaisant dans le dialogue social et c'est pour cela que l'instance n'a pu se réunir.

M. MARTINA rappelle que le passage aux RCE est le premier point abordé dans la lettre. Il rappelle également que l'information relative au recours devant le CE et à la position d'Angers a été évoquée lors d'un bureau auquel M. LEMAITRE, en tant que représentant BIATOSS, a participé et qu'il ne s'est pas

exprimé sur ce point. Il rappelle que la question du fonctionnement du CTP sera discutée lors d'une réunion avec les syndicats. Il constate pour sa part que le CTP fonctionne dans un climat apaisé.

M. FRAILE explique qu'à l'issue de ce bureau, le VPRH a pris l'initiative, au nom du président, de rencontrer les syndicats et que 3 organisations syndicales sur 4 ont décliné l'invitation.

4. Schéma directeur de la politique culturelle

M. MARTINA présente le schéma directeur de la politique culturelle et annonce la création d'une direction de la culture, l'espace culturel étant le lieu de production culturelle au même titre que la maison des services d'ici quelques temps. Il précise que le vote portera sur le schéma directeur hors commission culturelle puisque la proposition de la commission des statuts diffère de celle présentée dans ce schéma.

Le schéma directeur de la politique culturelle est approuvé à l'unanimité avec 29 voix pour.

5. Ressources humaines

5.1. Présentation de la phase nationale de la procédure d'avancement de droit commun des enseignants chercheurs

M. MARTINA présente, pour information, la phase nationale de la procédure d'avancement de droit commun des enseignants chercheurs.

5.2. Procédure d'avancement et de promotion des enseignants du second degré

M. MARTINA présente les procédures : « accès au corps de professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude », « avancement de grade à la hors classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive » et « accès au grade de professeur agrégé hors classe ». Étant donné qu'elles ont une partie applicable localement, elles sont soumises au vote des administrateurs.

Mme REY s'interroge sur l'utilité de ces procédures pour le passage à la hors classe des certifiés et des agrégés si la commission ne tient pas compte des avis des établissements. M. MARTINA explique que sur la notation, l'Université d'Angers exprime son désaccord avec le rectorat. De plus sur le passage à la hors classe, nous sommes soumis à contingentement dans nos propositions. M. MARTINA n'est pas satisfait de cette méthode qui reste très opaque.

Les procédures présentées sont approuvées à l'unanimité avec 28 voix pour.

6. Affaires statutaires

6.1. Modification de l'article 5.7 du titre 5 du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

M. MOGUEDET présente la proposition de la commission des statuts relative à la composition et au rôle de la nouvelle commission culturelle. La commission des statuts a souhaité réduire le nombre de participants à cette commission pour la rendre plus efficace. Cela n'empêchera pas le VPRH, VPRI et autres personnalités d'être invitées lorsque l'ordre du jour exigera leur expertise.

La modification de l'article 5.7 du titre 5 du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers est approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour.

6.2. Elections : commission des statuts, commission de la vie étudiante, conseil de la documentation et section disciplinaire

M. MOGUEDET propose de procéder aux élections :

- *Commission des statuts* : Yassine BADIH, Jérémie MICHEL, Guillaume IFRAH Charlotte GODIN sont élus à la commission des statuts.
- *Commission Vie étudiante* : Thomas TANNOU est élu à la commission vie étudiante.
- *Conseil de la documentation* : Julien VAIDIE et Thibaut ALBRESPY sont élus au conseil de la documentation.

Ces décisions ont été adoptées à bulletin secret :

		1er tour	2ème tour
Commission des statuts : 2 étudiants élus par le CA parmi ses membres	Yassine BADIH Vis ton campus - UFR Sciences - Licence 3 Informatique	22	
	Jérémie MICHEL UNEF, ESD écologie et associations étudiantes - UFR Droit, économie et gestion - Licence 2 Droit	18	
Commission des statuts : 2 étudiants élus par le CA parmi les membres du CEVU ou CS	Guillaume IFRAH (CEVU) avec la Fé2A et indépendants, vitamine ton campus - Santé - DCEM1	14	
	Quentin CHAUVREAU (CEVU - Suppléant) UNEF, ESD écologie et associations étudiantes - Lettres, sciences humaines et sociales - Licence 1 Histoire	4	4
	Adrien FROUIN (CEVU - Suppléant) UNEF, ESD écologie et associations étudiantes - Lettres, sciences humaines et sociales - Licence 2 Lettres, Histoire	9	2
	Charlotte GODIN (CEVU) avec la Fé2A et indépendants, vitamine ton campus - Lettres, sciences humaines et sociales - Master 2 Histoire des régulations	13	15
	Alexandre WADOUX (CEVU) UNI et indépendants, des études pour un emploi - Lettres, sciences humaines et sociales - Licence 1 Géographie	3	1
	Aurélien OTON (CEVU - Suppléant) Vis ton campus - Sciences et technologies - Licence 1 Portail MPCIE	5	4
Commission vie étudiante : 1 étudiant élu par le CA parmi ses membres	Thomas TANNOU avec la Fé2A et indépendants, vitamine ton campus - UFR Médecine - DCEM2	19	
	Yassine BADIH Vis ton campus - UFR Sciences - Licence 3 Informatique	4	
	Jérémie MICHEL UNEF, ESD écologie et associations étudiantes - UFR Droit, économie et gestion - Licence 2 Droit	3	

Conseil de la documentation : 2 étudiants élus par le CA parmi les membres de l'un des trois conseils	Julien VAIDIE (CEVU) avec la Fé2A et indépendants, vitamine ton campus - Santé - DCEM1	17	
	Thibaut ALBRESPIY (CEVU) avec la Fé2A et indépendants, vitamine ton campus - Sciences et technologie - Licence 1 TE	15	
	Yassine BADIH (CA) Vis ton campus - UFR Sciences - Licence 3 Informatique	12	

- Conseil de la documentation : Julien VAIDIE et Thibaut ALBRESPIY sont élus au conseil de la documentation.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 26 voix pour.

- Section disciplinaire : Yassine BADIH, Lan-Min LE BIHAN et Jérémie MICHEL sont membres d'office de la section disciplinaire, désignés titulaires après tirage au sort. Thomas TANNOU et Maxime ROCHER sont membres d'office de la section disciplinaire désignés suppléants après tirage au sort.

- Section disciplinaire : Sonia NOUR est élue membre suppléante à la section disciplinaire.

Cette décision a été adoptée à bulletin secret :

		1er tour	2ème tour
Section disciplinaire : 1 étudiant élu en qualité de suppléant par les membres du collège "Etudiants" du CA parmi les étudiants inscrits à l'Université d'Angers	Alexandre WADOUX (CEVU) UNI et indépendants, des études pour un emploi - Lettres, sciences humaines et sociales - Licence 1 Géographie		
	Sonia NOUR (CEVU) UNEF, ESD écologie et associations étudiantes - Lettres, sciences humaines et sociales - Licence 2 Psychologie	3	
	Nicolas PAYELLEVILLE (CEVU - Suppléant) Vis ton campus - Disciplines juridiques, économiques et de gestion - Licence 1 AES	2	

7. Dispositions budgétaires

7.1. Tarifs de la Formation continue à l'Université d'Angers

M. MOGUEDET présente les tarifs de la formation continue à l'Université d'Angers à partir de 2010-2011 avec les dernières modifications apportées en début de séance. Ils sont approuvés à la majorité avec 24 voix pour un contre et une abstention.

7.2. Demandes d'adhésions : AMUE, CPU, AUF, Gis valor'ouest, Consortium Esup-portail, RUOA

M. MOGUEDET présente les demandes d'adhésions à l'AMUE, à la CPU, à l'AUF, au Gis valor'ouest, au Consortium Esup-portail et au RUOA. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 26 voix pour.

Objet de l'adhésion	Montant 2010	Centre Financier
GIS VALOR'OUEST	4 400€ HT	SAIC (CF 955-10)
CONSORTIUM ESUP-PORTAIL	4 000€	DSI : CF 900-601
AUF (AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA	3 000 €	CF 900-301

FRANCOPHONIE)		
CPU (CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ)	9 570 €	CF 900-105
AMUE (AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITÉS ET ETABLISSEMENTS)	5 752,76 €	CF 900-105
RUOA (RÉSEAU DES UNIVERSITÉS DE L'OUEST ATLANTIQUE)	3 314,70 €	CF 900-105

7.3. Demands de subventions : Bibliothèque anglophone, SAIC, Vox campus

M. MOGUEDET présente les demandes de subventions à la Bibliothèque anglophone, au SAIC, et à Vox campus. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

Objet de la subvention	Montant 2010	Centre Financier
BIBLIOTHÈQUE ANGLOPHONE	12 000 €	CF 900-105
SAIC	80 000 €	Budget recherche
VOX CAMPUS	8 100 €	CF direction culture / APP 2009 et 2010

7.4. Prix : Forum des doctorants

M. MOGUEDET annonce l'organisation prochaine du forum annuel des doctorants. La demande d'acquisition de quatre prix, d'une valeur totale de 1217.98 €, pour le concours de posters organisé dans le cadre du forum annuel des doctorants, sur le budget de l'école doctorale, est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.5. Remboursement des frais de déplacement des doctorants n'ayant pas de financement

M. MOGUEDET explique les difficultés que rencontrent les doctorants n'ayant pas de financement quant aux remboursements de leurs frais lorsqu'ils se déplacent sur l'ensemble des sites des écoles doctorales régionales. La possibilité d'établir des ordres de missions aux doctorants pour suivre leur formation sur les 2 autres sites est approuvée ; ce qui permet le remboursement des frais de déplacement des doctorants n'ayant pas de financement.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.6. Profils d'exonération

Les modifications des profils d'exonération sont approuvées. Le profil « social et universitaire » et le profil « enseignement localisé à Angers » sont complétés. Le profil « multiples inscriptions » est créé.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.7. Projets expérimentation pour la Jeunesse

M. DELABAERE explique que l'Université d'Angers a bénéficié d'un financement du Haut commissariat à la jeunesse pour deux projets. Un chargé de mission et un ambassadeur par établissement sont proposés pour mener à bien ce projet. Il est demandé au conseil d'administration de statuer sur la création de primes pour ces fonctions.

- La création d'une prime pédagogique pour le Chargé(e) de mission "liaison lycées-université" à hauteur de 36 H ETD par an sur la durée de l'expérimentation est approuvée,
- La création sur la durée de l'expérimentation d'un maximum de 15 primes pédagogiques correspondant à la mission d' "Ambassadeur de l'université" pour les 15 LEGT partenaires est approuvée,
- La prime pédagogique pour chaque "ambassadeur de l'Université" est fixée à hauteur de 24 H ETD par an sur la durée de l'expérimentation est approuvée,

Un même enseignant peut être "ambassadeur de l'Université" pour plusieurs LEGT partenaire. Ceci ne donne pas lieu à un cumul de la prime relative à la mission d' "Ambassadeur de l'université".

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.8. Indemnisation des frais de déplacement et de séjour liés aux activités du CNU

Les montants d'indemnisation des frais de déplacement et de séjour liés aux activités du CNU sont approuvés.

A compter du 1^{er} janvier 2010, les participants aux activités du CNU bénéficient d'un régime d'indemnisation spécifique. S'agissant des frais d'hébergement, compte tenu de l'augmentation du nombre de réunions résultant des nouvelles missions, la prise en charge sera améliorée dans les conditions suivantes :

- Pour les réunions des formations des sections CNU, la prise en charge est fixée à 83 € par nuitée,
- Pour les réunions de la CP-CNU, la prise en charge est fixée à 120 € par nuitée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

M. CHRISTOFOL profite de cette occasion pour demander si, de manière plus générale, le plafond de remboursement des frais de nuitée ne pourrait pas être revu à la hausse. M. MARTINA estime qu'une réflexion sur le sujet peut être ouverte mais qu'il est nécessaire d'étudier toutes les conséquences d'une telle opération.

7.9. Tutorat d'accompagnement

La redéfinition des modalités de rémunération des contrats étudiants en fonction des missions et du niveau d'étude pour une mise en application à compter du 1^{er} septembre 2010 est approuvée.

Les contrats de tutorat d'accompagnement ainsi que les engagements en cours pourraient être mis en paiement sur la base de **18,79 €** brut à compter du 1^{er} décembre 2009 et ce jusqu'au 31 août 2010. Ce paiement correspondrait à une rémunération nette pour le tuteur de **15,50 €** et un coût employeur de **26,70 €** pour la composante durant la phase transitoire du 1^{er} décembre 2009 au 31 août 2010.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

M. SCHAUB estime qu'il faudra prévoir un budget plus important pour ce point l'année prochaine.

7.10. Désignation d'un commissaire aux comptes

Le conseil d'Administration retient l'offre de la société KPMG sous réserve de l'avis de la Direction des Affaires Juridiques dans le cadre du marché pour la désignation de Commissaires aux comptes pour les besoins de la certification légale des comptes.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

8. Enseignements et vie étudiante

8.1. Convention de double diplôme du Master professionnel « Neuropsychologie » avec l'Université de Tunis

M. DELABAERE présente l'accord de double diplôme en partenariat international entre l'Université d'Angers (UFR Lettres) et l'Université de Tunis. Il est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.2. Convention de double diplôme du Master Sciences et technologies, Mention : Chimie. Spécialité : « Chimie fine, matériaux fonctionnels et nanosciences » avec l'Université Nationale de Taras Shevchenko de Kiyiv

M. DELABAERE présente l'accord de double diplôme en partenariat international entre l'Université Nationale de Taras Shevchenko de Kiyiv (Faculté de Chimie à Kiyiv - Ukraine) et l'Université d'Angers UFR Sciences. Il est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.3. Demandes de création du CU Management des équipes et des projets au sein des services techniques, administratifs et logistiques et du CU Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé (CUFCo)

M. DELABAERE rappelle que ces CU ont déjà été présentés au conseil d'administration qui avait souhaité un rapprochement avec les composantes.

M. LEBLONDEL exprime la difficulté qu'il ressent d'établir des partenariats avec les autres composantes de l'université. Il rappelle que le CUFCO détient les compétences nécessaires pour la formation des formateurs (PAST spécialisé en la matière). M. MARTINA exprime son soutien au travail effectué par M. LEBLONDEL et comprend ses difficultés. La politique de formation continue à l'université sera étudiée en bureau d'abord, en conseil d'administration ensuite d'ici quelque temps.

Les demandes de créations du CU Management des équipes et des projets au sein des services techniques, administratifs et logistiques et du CU Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé (CUFCO) sont approuvées à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.4. Convention « LP Métiers du Conseil en Elevage, Agrocampus Ouest, ESA » (IUT)

M. DELABAERE présente la convention « LP Métiers du Conseil en Elevage, Agrocampus Ouest, ESA » (IUT) et ses annexes. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.5. Convention « LP Management des Entreprises Agricoles, ESA » (IUT)

M. DELABAERE présente la convention « LP Management des Entreprises Agricoles, ESA » (IUT) et ses annexes. Mme REY signale une erreur dans la composition du comité de pilotage puisqu'il n'y a qu'une option. La convention et ses annexes sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de la suppression de la précision « un pour chaque option mise en œuvre ».

8.6. Convention « LP Génie électrique pour le Bâtiment, Lycée d'Estournelles » (IUT)

M. DELABAERE présente la convention « LP Génie électrique pour le Bâtiment, Lycée d'Estournelles » (IUT) et ses annexes. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de la correction de la période du contrat quadriennal en vigueur à l'article 11 (2008-2010).

8.7. Convention LP Conseiller Technique en Environnement et Habitat, UCO IBEA (UFR ITBS)

M. DELABAERE présente la convention LP Conseiller Technique en Environnement et Habitat, UCO IBEA (UFR ITBS). Mme LERAY RICHOMME signale une erreur dans l'annexe. La convention est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de la suppression de l'annexe présentée aux administrateurs.

M. NICOLAS regrette l'attitude de l'UCO concernant les masters métiers de l'enseignement. M. MARTINA explique que le 30 mars l'Université d'Angers fera une conférence de presse sur les métiers de l'enseignement ; nous aurons alors la maîtrise d'une partie de l'information. De plus l'idée de jurys rectoraux est abandonnée par l'UCO qui souhaite conventionner avec une université support.

M. DENECHERE estime que le Rectorat devra également prendre ses responsabilités et se positionner sur l'organisation des stages notamment. M. MARTINA lui répond que ce point est à l'ordre du jour de sa rencontre avec le Recteur prévue le lendemain.

8.8. Convention LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table, CCI Vaucluse (UFR ITBS)

M. DELABAERE présente la convention LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table, CCI Vaucluse (UFR ITBS) et ses annexes. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.9. Convention Licence Ingénierie des Services, parcours tourisme, CAP VERS (UFR ITBS)

M. DELABAERE présente la convention Licence Ingénierie des Services, parcours tourisme, CAP VERS (UFR ITBS) et ses annexes. Elles sont approuvées à la majorité avec 24 voix pour et une abstention.

M. BOUJON propose qu'un article relatif aux enquêtes sur le devenir des étudiants soit intégré dans toutes les conventions de licence professionnelle.

8.10. Intégration du DEUST Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière dans la Licence Technologie et entreprises

M. DELABAERE présente l'intégration du DEUST Maintenance Hôtelière, Hospitalière et Immobilière dans la Licence Technologie et Entreprises. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

9. Patrimoine immobilier

9.1. Présentation du schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

M. MOGUEDET explique que le Ministère demande qu'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) soit présenté aux administrateurs. M. DEROUET, Directeur du patrimoine immobilier, présente ce schéma pluriannuel.

M. NICOLAS regrette ce procédé : intégration des NTIC dans le schéma, évaluation approximative des surfaces, régionalisation des données...

M. PAPA VOINE précise que ce schéma très technique sera également le support d'une réflexion sur la stratégie immobilière de l'université que le conseil d'administration déterminera dans le cadre notamment du prochain CPER.

9.2. Dossier d'expertise : restructuration - extension de l'IUT d'Angers

M. MOGUEDET présente le projet d'extension et de réhabilitation de l'IUT (construction du bâtiment GEII et restructuration du bâtiment C et reprise des façades et toitures des bâtiments A et B) et son plan de financement. M. CLEDY souhaite que le département GEA soit intégré à ce projet. Le projet d'extension et de réhabilitation de l'IUT (construction du bâtiment GEII et restructuration du bâtiment C et reprise des façades et toitures des bâtiments A et B) et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve de l'ajout du département GEA parmi les bénéficiaires de la réhabilitation.

9.3. Dossier d'expertise : l'Institut du Végétal

M. MOGUEDET présente le projet du campus Végétal (construction du bâtiment Recherche) et son plan de financement. Mme LERAY RICHOMME apporte des précisions par rapport au laboratoire SONAS. Le projet du campus Végétal (construction du bâtiment Recherche) et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve des modifications suivantes :

- ajout du SONAS parmi les domaines d'activités des unités concernées
- suppression de la phrase relative aux enseignants chercheurs localisés à l'IUT

9.4. Dossier d'expertise : restructuration de l'UFR Médecine.

M. MOGUEDET présente le projet relatif à l'ensemble immobilier rue Haute de Reculée (UFR Médecine) (Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER – restructuration de 12 dalles) et son plan de financement. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour.

10. Questions diverses

10.1. LANSAD

M. DENECHERE demande ce qu'il en est de la politique globale de notre université concernant la certification en langues et les enseignements LANSAD. M. MARTINA lui précise que cette question sera étudiée au prochain bureau et réétudiée en conseil d'administration plus tard.

10.2. Motion du conseil d'administration

M. MARTINA explique que M. MICHEL lui propose une question diverse en séance. Il précise que normalement les questions diverses doivent être transmises une semaine avant la séance. Etant donné l'importance du sujet, M. MARTINA la propose tout de même aux administrateurs. Il s'agit d'une motion relative à l'expulsion de Sidi BEN HAMED OULD ZEIN. Il rappelle les conditions dans lesquelles cet étudiant a été expulsé et les actions que l'université a engagées pour protester. M. MARTINA présente la motion telle qu'elle est proposée par M. MICHEL :

« Le conseil d'administration de l'Université d'Angers regrette l'arrestation et l'expulsion de Sidi BEN HAMED OULD ZEIN, étudiant mauritanien à l'Université d'Angers en Licence Mathématiques, économie et finances, et le soutient dans sa demande de visa. »

Elle est approuvée à l'unanimité avec 20 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 19H45.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS**
Daniel MARTINA



**Le Directeur général des services
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE

